



Scotland's Census

Shaping our future

A' dealbhadh ar n-àm ri teachd

Guide du recensement en Écosse 2022



Recensement en Écosse.
Communiquer les informations pertinentes
commence par **y répondre.**

Allez sur census.gov.scot



Qu'est-ce que le recensement ?

Le recensement en Écosse est le décompte officiel de chaque personne et ménage dans le pays. Il a généralement lieu tous les 10 ans. Le recensement pose des questions sur l'âge, le sexe, le domicile et les conditions de vie, l'emploi, l'éducation et les qualifications, ainsi que sur l'origine ethnique.

Il est important de répondre au questionnaire du recensement, car les réponses fournissent au Scottish Government et à de nombreux autres prestataires de services les données dont ils ont besoin pour prendre des décisions importantes qui ont des incidences sur la vie des personnes et de leur communauté.

Ces décisions portent notamment sur les dépenses qui seront consacrées à des services importants dans nos communautés, tels que l'éducation, le logement, les soins de santé, les routes et les chemins de fer, et bien plus encore.

À quelle date aura lieu le recensement ?

Le jour du recensement est le dimanche 20 mars, mais vous pourrez répondre au questionnaire du recensement en ligne dès réception de votre lettre. Cependant, les réponses doivent refléter la situation de votre ménage au dimanche 20 mars.

Comment répondre au questionnaire du recensement ?

Vous pouvez répondre au questionnaire du recensement en ligne ou en demandant un exemplaire sur papier. À compter de fin février 2022, les ménages commenceront à recevoir une lettre contenant des instructions pour répondre au questionnaire du recensement en ligne.

Le site Internet du recensement sera en ligne à compter du 28 février.

1. Rendez-vous sur www.census.gov.scot
2. Cliquez sur **START**
3. Saisissez le code d'accès Internet unique figurant dans la lettre que vous avez reçue
4. Suivez les instructions à l'écran

Si vous souhaitez demander un exemplaire sur papier ou si vous avez besoin d'un nouveau code d'accès Internet, rendez-vous sur census.gov.scot ou appelez la ligne d'assistance au **0800 030 8308**.

Est-ce obligatoire de répondre à ce questionnaire ?

Oui. Chaque ménage en Écosse a l'obligation légale de répondre au questionnaire de recensement. Cela est essentiel pour s'assurer que le recensement fournit des informations détaillées et fiables sur l'ensemble de la nation.

Chaque personne qui vit au sein de la propriété, en propriétaire ou locataire ou paie les factures du ménage a l'obligation de répondre au questionnaire du recensement. Si vous résidez dans une maison de retraite, une résidence universitaire ou un foyer et que vous avez plus de 16 ans, vous devrez répondre au questionnaire du recensement individuel, en plus de participer au questionnaire de l'établissement communal.

Que se passe-t-il si je ne comprends pas les questions ?

Une fois que le site Internet du recensement (census.gov.scot) sera en ligne à compter du 28 février, vous pourrez le consulter pour y trouver des conseils détaillés sur la façon de répondre à chaque question dans les langues ci-dessous. Une aide linguistique supplémentaire est également disponible par le biais de notre ligne d'assistance au **0800 030 8308**.

Arabe	Gaélique	Mandarin	Russe
Cantonais	Hindi	Polonais	Slovaque
Tchèque	Kurde	Pendjabi	Turc
Farsi	Lituanien	Roumain	Ourdou

Que se passe-t-il si j'ai un handicap ?

Nous avons travaillé avec divers groupes de personnes en situation de handicap pour veiller à ce que le recensement soit aussi accessible que possible. Si vous avez besoin d'aide ou souhaitez recevoir un exemplaire du questionnaire sous un format différent, veuillez contacter le centre de contact ou aller sur census.gov.scot. Vous pouvez également demander à un(e) soignant(e), un(e) ami(e) ou un(e) proche de vous aider à répondre au questionnaire du recensement.

Si vous avez des difficultés d'audition ou d'élocution, veuillez utiliser le service de relais textuel au **18001 0800 030 8308**.

Les informations que je donne dans le cadre du recensement sont-elles sécurisées ?

Oui. Avant de publier des données de recensement, nous supprimons toutes les informations à caractère personnel pour nous assurer que les personnes ne peuvent pas être identifiées par leurs réponses. Les données du recensement ne sont pas publiées pendant 100 ans et le gouvernement s'est engagé à veiller à ce que le nombre de personnes pouvant y accéder soit limité au minimum.

Que se passe-t-il si j'ai toujours besoin d'aide ?

Notre centre de contact sera ouvert à compter du 28 février et vous pourrez appeler gratuitement depuis n'importe quel téléphone fixe ou mobile au **0800 030 8308**. Vous pouvez également entrer en contact par le biais du webchat sur census.gov.scot

Recensement en Écosse.
Communiquer les informations pertinentes
commence par **y répondre.**

Allez sur census.gov.scot

